

# Les adversaires de l'initiative contre le mitage dégainent

**VOTATION DE FÉVRIER** Le 10 février, le peuple votera sur un moratoire national sur les zones à bâtir. Surpris par l'acceptation de la Lex Weber il y a sept ans, les opposants à un nouveau durcissement des règles d'aménagement du territoire comptent cette fois-ci bien s'imposer

«Nous n'avons pas besoin de plus d'interdictions», résumant les membres du comité «Non à l'initiative extrême contre le mitage». Issus des rangs du PDC, de l'UDC, du PBD, des Vert'libéraux et de l'USAM – la faïtière des PME suisses – ils s'engagent contre l'initiative des Jeunes Verts sur laquelle le peuple sera appelé à se prononcer le 10 février. Celle-ci désire interdire l'accroissement des zones à bâtir en Suisse et obliger

la compensation de toute nouvelle parcelle constructible par l'instauration d'une surface agricole de taille équivalente. Seul un ouvrage d'«intérêt public» pourrait déroger à la règle. L'initiative est jugée «superflue et nuisible» par le comité d'opposition, qui bénéficie du soutien de l'Union suisse des paysans, d'Economiesuisse et des gouvernements des 26 cantons. Le PLR devrait également rejoindre ses rangs.

«Personne n'est en faveur du mitage», souligne d'emblée le comité d'opposition. Toutefois, dit Christine Bulliard-Marbach, conseillère nationale (PDC/FR) et présidente du Groupement suisse des régions de montagne, «la diminution des zones à bâtir ferait exploser les prix de l'immobilier, les places de travail se raréfieraient et l'exode

rural des jeunes et des familles exploserait». Les cantons périphériques ne sont pas des musées à ciel ouvert, souligne-t-elle. Pour conserver leur tissu économique, l'idée d'«intérêt public» comme seule exception à la construction hors zone attirée est problématique, relève le conseiller national haut-valaisan Franz Ruppen (UDC): «Le concept est flou, dit-il. Pensez à un nouveau restaurant de montagne: est-ce d'intérêt public? Je pense que oui. Dans les Alpes, on vit du tourisme. Mais je doute que les initiants partagent mon avis.»

## La nonchalance n'est pas une option

Autre point de friction, la révision de la LAT approuvée par 63% des Suisses en mars 2013 n'a pas encore été entièrement mise

en œuvre. Or, rappelle le comité, celle-ci vise justement à «garantir un développement plus compact du milieu bâti et à préserver le paysage». L'initiative est donc hâtive, dénoncent ses membres. «C'est comme si vous changiez les règles d'un match de football alors qu'il a déjà commencé», s'insurge Franz Ruppen, «*das geht nicht!*». Enfin, «l'inquiétude et la consternation» sont également partagées par les entrepreneurs, qui revendiquent la possibilité de pouvoir «agrandir leur site sans faire face à des contraintes administratives invraisemblables», ainsi que par les régions frontalières. Notamment le Tessin: «A 20 kilomètres au sud de Lugano, le prix du terrain est vingt fois plus bas!» s'alarme le conseiller national et président de la

chambre de commerce transalpine, Fabio Regazzi (PDC/TI). «Je suis profondément préoccupé.»

Selon un premier sondage paru en décembre dernier, l'inquiétude est justifiée chez les opposants à l'initiative puisque 63% des sondés s'y sont déclarés favorables. «Les initiatives démarrent bien souvent sur les chapeaux de roues avant de faire long feu», tempère Franz Ruppen. Mais le Valaisan sait qu'il vaut mieux ne pas prendre la situation à la légère. «En 2013, lors de la Lex Weber (acceptée à 50,6%), nous avons dormi. Cette fois-ci, nous allons nous battre pour gagner.» ■

BORIS BUSSLINGER, BERNE

 @BorisBusslinger